

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ET UNITÉ NATIONALE¹

L'un des objectifs primordiaux qui a présidé au choix de la langue française comme langue officielle en Côte-d'Ivoire a été d'assurer l'unité nationale. En effet, étant donné la soixantaine de langues africaines parlées dans ce pays, en choisir une comme étant "la" langue ivoirienne aurait privilégié l'une de ces langues par rapport à toutes les autres et aurait pu provoquer une fissure dans l'unité nationale. Or toute politique nationale doit avoir pour but de renforcer l'unité du pays ; c'est donc dans ce sens que la langue française a été choisie, en tant que moindre mal, comme langue officielle. *"La politique culturelle ivoirienne sera renforcée et perpétuée par l'école qui fera de la langue française [...] son seul outil pédagogique, par l'administration, la langue de l'autorité et du commandement, et par les médias, leur instrument de communication"*². Le choix de la langue française présentait un avantage supplémentaire sur les langues africaines, celui de servir de langue de communication entre différents pays.

Le fait d'établir la langue française comme langue officielle, donc comme langue politique, exige de chaque Ivoirien, s'il veut participer à la vie de son pays et jouer pleinement son rôle de citoyen, d'accéder à la compréhension et à la manipulation de la langue française de niveau académique, c'est-à-dire telle qu'elle est parlée en France, car c'est ce niveau-là qui est utilisé dans le discours politique. Comment l'Ivoirien accède-t-il à ce niveau ?

I. ANALYSE DU NIVEAU LINGUISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

a) C'est essentiellement par le truchement de l'école que le petit Ivoirien parviendra à un apprentissage correct de la langue française. Aujourd'hui la scolarisation des enfants se fait pratiquement à 100 % dans le primaire, donc tous les enfants apprennent le français à ce niveau. Au sortir du primaire, quel français maîtrisent-ils ?

Comme la langue française est une langue étrangère pour plus de 80 % d'entre eux, l'écolier ivoirien, à la fin du CM2, maîtrise encore assez mal le français courant. Que deviendra alors le français des élèves qui sont lâchés dans la nature après le CM2, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent pas entrer en classe de 6ème, et qui représentent près de 80 % des élèves du CM2 ? Leur français va progressivement se fondre avec le français que S. LAFAGE qualifie de "Français Populaire Ivoirien" (F.P.I.) ou *"français des peu ou non lettrés, parlé par les individus que l'on pourrait considérer comme membres de la classe moyenne-basse [...] Le temps de scolarisation a été trop bref pour que subsiste longtemps la référence à la norme académique"*³. Ce parler est couramment appelé "le français de Moussa" ou "le français de

Dago" ou "le français de Treichville" ; nous en avons un échantillon chaque semaine grâce à "Monsieur Zézé" dans *Ivoire-Dimanche*. C'est une langue pleine de saveur pour qui connaît le milieu ivoirien, mais compte-tenu de son vocabulaire et de sa structure, elle ne peut qu'exprimer des informations simples et sert de langue d'échanges entre les ethnies. Il est certain qu'un discours politique utilisant un français "académique" ne sera pas compris par les peu ou non-lettrés qui comprennent à la fois les alphabétisés de l'enseignement primaire et le groupe des illettrés francophones (près de 30 % de la population ivoirienne âgée de 6 ans et plus)⁴.

b) Que devient le français des quelque 20 % d'enfants qui passent avec succès le concours d'entrée en 6ème ? Lorsque ceux-ci arrivent en classe de 6ème, ils se plaignent de la difficulté qu'ils ont à comprendre leurs professeurs qui pourtant ne font qu'appliquer des programmes qui sont censés être à leur niveau. Il est courant d'entendre ces élèves dire de leurs professeurs : "*Il dit des gros mots*" ce qui signifie en réalité des mots difficiles à comprendre... "*Plus du tiers des élèves disent éprouver des difficultés avec la majorité de leurs professeurs à cause du vocabulaire, de l'accent et du débit (surtout lorsqu'il s'agit de professeurs européens) et de la complexité des phrases*"⁵.

Au cours de leur scolarité dans le secondaire, ces enfants apprendront à s'exprimer en un français qui se rapprochera peu à peu de la langue commune servant d'outil de communication entre les francophones cultivés. S. LAFAGE qualifie de "français des lettrés"⁶ cette étape d'acquisition qui, en réalité, constitue plutôt une variété régionale, un "français local"⁷. En effet, ce français obéit à la norme locale implicite, ce qui signifie qu'il se différencie du français standard par son phonétisme, par sa prosodie, par son lexique. Le niveau secondaire mené à son terme permet l'accès au discours politique. Mais tel est le cas de 5,3 % de la population résidente de 6 ans et plus, seulement.

c) Enfin, au sommet de la pyramide, nous trouvons le groupe de ceux qui ont accès au "français des élites" c'est-à-dire à la "variété académique écrite et parlée" neutralisant en principe tout écart géographique. Cette variété est principalement "*l'apanage de la classe dominante composée en grande partie de diplômés de l'enseignement supérieur*"⁸. C'est celle qui est utilisée dans le discours politique, l'administration, les media... Mais cette variété n'est possédée que par 0,5 % de la population résidente (RGP 1975).

Nous résumerons ces trois niveaux de français dans le tableau suivant⁹ :

Niveau d'instruction	% dans la pop. totale	Niveau de français	
Illettrés non francophones	62,3 %		
Illettrés francophones et Niveau primaire	11,9 % 17,3 %	Français populaire (Fr. de Dago ou de Moussa)	
Niveau secondaire	5,3 %	Fr. local	Français standard
Niveau supérieur	0,5 %	Fr. académique	
Divers	2,7 %		

Nous voyons qu'il n'y a pas un usage national de la langue officielle mais une sorte de continuum partant de la langue africaine et de variétés très approximatives pour aboutir à l'acrolecte "académique".

Si nous reprenons les objectifs gouvernementaux qui sous-tendent le choix de la langue française comme langue nationale, à savoir créer une unité de langue entre les différentes ethnies et entre les différents peuples, seuls ceux qui utilisent le français standard peuvent prétendre participer à l'unité nationale et à l'union entre les peuples ; or ceux-ci ne représentaient en 1975 que 5,8 % de la population résidente. Si la participation à la vie politique du pays doit passer par la langue française, cette participation est encore très réduite.

II. ANALYSE DU NIVEAU CULTUREL DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Le choix d'une seule langue comme langue nationale a pour objectif de créer non seulement une unité linguistique dans le pays mais aussi une conscience nationale car cette conscience est la conséquence implicite du choix de toute langue nationale. Dans toutes les nations du monde, cette conscience se forge à travers la transmission du patrimoine culturel propre à chaque pays et c'est à l'école que revient cette transmission ; le patrimoine culturel est diffusé à travers l'enseignement de toutes les matières mais plus particulièrement à travers les matières littéraires et par excellence à travers l'enseignement de la langue nationale.

Si la pleine maîtrise de la langue officielle qu'est le français n'est le fait que de 5,8 % de la population résidente de 6 ans et plus, peut-on dire pour autant que l'enseignement du français n'a pas atteint son objectif

final qui est de créer une conscience nationale ? Si ceux qui ont une mauvaise maîtrise de la langue française ont acquis, en même temps que la langue française, une conscience nationale, l'enseignement du français aura donc en partie atteint son objectif. Pour le savoir, nous allons analyser comment l'enseignement du français transmet aux Ivoiriens leur patrimoine culturel afin de forger en eux une conscience nationale.

a) Dans l'enseignement primaire, l'enseignement du français se fait à partir de textes africanisés et même ivoirisés dans leur majorité ; mais à travers ces textes, la culture occidentale est subtilement distillée. Écoutons ce qu'en dit le sociologue Abdou TOURE : *"Dans tous les manuels (du primaire) nous avons été frappés par le fait que tous les personnages portant des noms français (Jean, René, Lucie etc.) étaient particulièrement valorisés dans leurs activités et dans le choix des objets qui leur appartenaient, tandis que ceux portant des prénoms africains (Moussa, Salifou, Mariam etc.) exécutaient des tâches subalternes et possédaient des objets artisanaux de fabrication locale ou de piètre valeur, ceci avec une seule exception"*¹⁰.

L'enfant ivoirien sera donc naturellement poussé, dès son plus jeune âge, à auréoler d'un prestige plus grand tout ce qui viendra de la civilisation occidentale, au détriment de la civilisation africaine.

b) Dans le premier cycle du secondaire, les directives officielles sur l'enseignement du français en 1976 ont donné la priorité à un enseignement de langue mais n'ont pas précisé à partir de quel contenu culturel devait se faire cet enseignement. Nous allons donc voir quels sont les textes étudiés en français et s'ils sont à même d'éveiller une conscience nationale. Pour ce faire nous avons analysé le livre *Le français en Afrique* publié chez Larousse car ce manuel est celui qui est le plus utilisé dans les classes de 4ème et 3ème sur toute l'étendue du territoire. Nous avons répertorié les différents textes de ce manuel selon une double classification : français contemporain/français non contemporain, culture africaine/culture française. Nous avons obtenu les résultats suivants :

Français contemporain		Français non contemporain
Culture africaine	Culture française	Culture française
76 textes	23 textes (+10 textes de culture occidentale)	71 textes

Il ressort de ce tableau que la majorité des textes présentés aux élèves sont des textes de culture française (au total 94 textes contre 76 textes de culture africaine) et dans ces textes de culture française, 3 textes sur 4 sont d'époques non contemporaines, du 16ème, 17ème, 18ème et 19ème siècles. Précisons que sur les 76 textes de culture africaine, 8 textes sont de culture ivoirienne (6 textes de Bernard Dadié et 2 textes d'Aké Loba).

Nos résultats confirment ceux trouvés par Abdou TOURÉ lors de son analyse des manuels du français du secondaire : *"Dans le secondaire, le modèle de référence ne sera plus l'Occident en général, mais la France en particulier"*¹¹. La culture dominante véhiculée par l'école se précise à partir du 1er cycle du secondaire lorsque l'on fait l'analyse des manuels, quoique cette culture ne soit pas avouée officiellement. L'enfant ivoirien va être progressivement amené à intérioriser la culture française au détriment de sa propre culture.

c) Dans le second cycle du secondaire, les directives officielles sont claires : elles préconisent un enseignement de culture française à égalité avec l'enseignement de la culture africaine. On peut se demander quelle est la raison qui a présidé à cette idée "d'égalité". La première extraversion de la conscience nationale vers une conscience "occidentale" dans le primaire, puis vers une conscience "française" dans le premier cycle du secondaire, va se trouver officiellement confortée dans le second cycle du secondaire par cette formule officielle : "Parité des deux littératures".

Puisque la connaissance du patrimoine culturel doit permettre à l'enfant de se constituer une identité culturelle, l'adolescent ivoirien à la fin de ses études secondaires, s'il a été un bon élève et donc s'il s'est laissé modeler sagement par la culture qu'on lui a inculquée, s'identifiera d'abord à un Français, ensuite à un Africain, et enfin peut-être à un Ivoirien. Comme ce sont ces élèves qui forment les classes supérieures de la Côte-d'Ivoire, il est donc inutile de s'étonner que l'on trouve dans nos classes dirigeantes une extraversion de la conscience nationale, celle-ci étant davantage tournée vers la France que vers la Côte-d'Ivoire ; cette extraversion se répercute sur toutes les couches de la population et à tous les niveaux de la vie ; prenons comme exemple la consommation et l'on verra comment cette extraversion se manifeste... Cette extraversion, qui était en germe dès l'enseignement primaire, a été renforcée officieusement dans le premier cycle du secondaire et officiellement dans le second cycle du secondaire.

III. CONCLUSION

Au niveau de la langue française, s'il n'y a pas encore d'unité nationale c'est parce que l'effort de scolarisation de masse ne date que de 20 ans. Cette unité se créera progressivement mais il faudra attendre une

ou deux générations pour qu'elle soit effective. Nous ne pouvons compter que sur le temps pour changer cet état de chose.

Mais si, pendant ce temps, on continue d'enseigner, à travers la langue française, la culture française, il est certain que dans 50 ans les différentes cultures ivoiriennes auront disparu et la dominance de la culture française sera totale. En choisissant la langue française comme langue officielle, l'Etat a voulu éviter qu'à travers la langue ivoirienne qu'il aurait pu choisir, celle-ci n'impose sa culture au détriment de toutes les autres cultures ivoiriennes. Mais cette dominance culturelle n'a pas été évitée pour autant : elle a tout simplement été récupérée par la langue française. Pour enrayer cet échec, il convient de repréciser la vraie place de la langue française dans la société ivoirienne. Sa fonction est de permettre les échanges entre les ethnies et d'exprimer la culture nationale. La langue française peut rendre compte de la diversité culturelle ivoirienne qui constitue la culture nationale ; il suffit de regarder les excellentes émissions culturelles ivoiriennes mises en place cette année par la télévision : *"Dialogue avec le sacré"* et *"Au village ce soir"*.

Cette nouvelle orientation de la langue française comme langue de communication et non plus comme langue de culture française, va tout à fait dans le sens que lui a assigné le nouveau gouvernement français depuis 1981. Le Haut Commissariat de la Langue Française, qui dépend du Premier ministre, précise que la langue française dans le monde ne doit plus servir à transmettre la culture française mais doit permettre *"une intercompréhension des Francophones à travers le monde"*¹². La langue française n'a plus pour rôle de diffuser la culture française mais elle doit servir de communication internationale ; elle doit avant tout exprimer les réalités du monde contemporain et plus particulièrement être le véhicule des nouveaux concepts techniques.

Nous pouvons dire que la Côte-d'Ivoire avait devancé ces nouvelles orientations il y a 7 ans, lorsque les nouvelles directives de l'enseignement du français dans le premier cycle donnaient la priorité à un enseignement de langue (et non plus de culture), la langue étant considérée comme un outil de communication¹³. Il est regrettable que ces nouvelles directives ne soient jamais passées dans les actes car les manuels de français n'ont pas changé. Aussi la culture française continue d'être enseignée dans tout l'enseignement secondaire, au détriment des cultures ivoiriennes et africaines, et même au détriment d'un apprentissage correct de la langue française contemporaine. L'école devrait être le modèle en matière de culture ; or, à travers l'enseignement du français, l'école reste à la traîne des innovations qui se font dans le monde au lieu d'être le moteur du développement.

Geneviève KEÏTA
E.N.S. d'Abidjan

NOTES

1. Une première rédaction du présent article a été publiée dans le quotidien ivoirien d'information, *Fraternité-matin*, le 25 février 1983.
2. FADIGA (K.), KOFFI (D.), 1981, "Blocage politique et récupération culturelle" dans les *Annales de l'Université d'Abidjan série D (lettres)*, tome 14.
3. LAFAGE (S.), 1979, "Rôle et place du français populaire dans le continuum langues africaines/français de Côte-d'Ivoire", Paris, Hachette/CILF, *Le Français moderne* (47 année), juillet 1979, n° 3 : "le français en Afrique noire", pp. 208-219.
4. Estimation concernant la population résidente âgée de 6 ans et plus, s'appuyant sur les données fournies par le *Recensement général de la population (RGP) de 1975 : résultats au 1/10e*. Abidjan, Ministère de l'économie et des finances, volume 1, mars 1977, multigraphié.
5. ATIN (K.), 1978, "Les langues africaines, instruments de développement", Université d'Abidjan, Institut de linguistique appliquée (ILA), *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique (CIRL)*, n° 4, octobre 1978.
6. Cf. l'article de S. LAFAGE cité à la note (3).
7. Cf. l'article de K. ATIN cité à la note (5).
8. Cf. l'article de S. LAFAGE cité à la note (3).
9. Nous reprenons ici, en le schématisant, le tableau de S. LAFAGE figurant à la page 209 de l'article cité.
10. TOURÉ (Abdou), 1982, *La civilisation quotidienne en Côte-d'Ivoire*, Paris, éd. Karthala, p. 121.
11. Cf. l'article cité à la note (10).
12. Voir "Langue et culture à la une : la langue française et le 'changement'", *Le Français dans le monde*, n° 170, juillet 1982, p. 10.
13. Cf. "L'enseignement du français dans le premier cycle du secondaire", *Regards sur l'éducation*, Bulletin du Ministère de l'Éducation Nationale, n° 10, octobre 1976.